

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE VERDUN – 18 AOÛT 2004

Une séance spéciale du conseil d'arrondissement de Verdun est tenue le mercredi 18 août 2004 à 8 h, à la salle 205, arrondissement de Verdun.

SONT PRÉSENTS : M. Georges Bossé, maire de l'arrondissement, madame la conseillère Ginette Marotte ainsi que messieurs les conseillers Laurent Dugas, Claude Trudel et John Gallagher.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : M. Pierre Boutin, directeur, Travaux publics,
M. René Breton, directeur, Culture, sports, loisirs, et développement social,
Madame Mireille Campisi, secrétaire substitut du conseil d'arrondissement.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions n'a pas lieu étant donné l'absence d'un auditoire.

CA04 210360

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Laurent Dugas
APPUYÉ par la conseillère Ginette Marotte

ET UNANIMEMENT

RÉSOLU D'adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du conseil d'arrondissement tenue le mercredi 18 août 2004.

GDD 1042200048

CA04 210361

ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER À L'ATHLÈTE VERDUNOIS DANIEL NORMANDIN QUI A ÉTÉ SÉLECTIONNÉ POUR FAIRE PARTIE DE LA DÉLÉGATION DES ATHLÈTES CANADIENS AUX JEUX PARALYMPIQUES D'ATHÈNES POUR UN MONTANT DE 2 000 \$.

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Daniel Normandin a été sélectionné pour faire partie de la délégation des athlètes canadiens qui se rendront à Athènes représenter notre pays aux Jeux Paralympiques 2004;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Daniel Normandin est un athlète verdunois de haut calibre qui nous représente tant au niveau provincial qu'international lors des compétitions d'athlétisme en fauteuil roulant.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Trudel
APPUYÉ par le conseiller John Gallagher

ET UNANIMEMENT

RÉSOLU QU'un soutien financier soit versé pour aider Monsieur Daniel Normandin à ce moment important de sa carrière sportive et que la dépense soit imputée au poste budgétaire 02.791.00.971.

Certificat du trésorier n° CTA1043397010

GDD 1043397010

CA04 210362

OCTROI D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE À L'ORGANISME ACTION SURVEILLANCE VERDUN POUR L'IMPLANTATION DU PROGRAMME MONTRÉALAIS DE SOUTIEN À L'ACTION CITOYENNE EN SÉCURITÉ URBAINE AU MONTANT DE 17 000 \$, EN AJOUT À LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE BASE DE L'ORGANISME PAR L'ARRONDISSEMENT (DOSSIER 1042204001, RÉOLUTION CA04 210062).

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Laurent Dugas
 APPUYÉ par la conseillère Ginette Marotte
 ET UNANIMEMENT
 RÉSOLU comme suit :

- D'octroyer une contribution financière à l'organisme Action Surveillance Verdun pour l'implantation du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine au montant de 17 000 \$, en ajout à la contribution financière de base de l'organisme par l'arrondissement (dossier 1042204001, résolution CA04 210062).
- QUE l'octroi de cette subvention soit conditionnel à la signature d'une entente, entre l'arrondissement et l'organisme, qui définit les conditions de réalisation de ce projet.
- D'imputer cette dépense tel que ci-dessous :

001-3-662501-511201-9310	17 000 \$
--------------------------	-----------

Certificat du trésorier CTC1042181003

GDD 1042181003

CA04 210363

DEMANDE D'ENTÉRINER L'AUTORISATION POUR UNE CUEILLETTE DE BOUTEILLES LES 15, 19 ET 22 JUILLET 2004, DANS LE CADRE D'UNE ACTIVITÉ DE FINANCEMENT DU FOYER DE GROUPE DUMAS-PATRY, GROUPE CONTRACTUEL DES CENTRES DE JEUNESSE DE MONTRÉAL.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Trudel
 APPUYÉ par la conseillère Ginette Marotte
 ET UNANIMEMENT

RÉSOLU D'entériner l'autorisation accordée au Foyer de groupe Dumas-Patry, groupe contractuel des Centres de jeunesse de Montréal, situé à Verdun, de tenir une cueillette de bouteilles les 15, 19 et 22 juillet 2004, dans les paroisses Notre-Dame-des-Sept-Douleurs et Notre-Dame-de-la-Paix de l'arrondissement de Verdun entre 18 h et 20 h, dans le cadre d'une activité de financement.

GDD 1043397007

CA04 210364

DEMANDE D'AUTORISER LE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DE MATÉRIEL RELATIVEMENT AUX PERTES ENCOURUES PAR LES AMATEURS DE BASEBALL DE VERDUN ET L'ASSOCIATION DE FOOTBALL MINEUR DE VERDUN LORS DU SACCAGE DU CHALET DU PARC THERRIEN LE 23 FÉVRIER 2004.

CONSIDÉRANT le saccage à l'intérieur du chalet du parc Therrien survenu entre les 21 et 23 février 2004;

CONSIDÉRANT les dommages très importants autant pour la ville que pour les organismes qui utilisent le chalet pour gérer leurs activités et pour entreposer le matériel utilisé par les joueurs;

CONSIDÉRANT QU'à ce jour, trois (3) individus ont été arrêtés et accusés en relation avec ce saccage;

CONSIDÉRANT la volonté de l'arrondissement de réclamer les coûts des travaux et achats des équipements aux responsables de ces dommages;

CONSIDÉRANT la recommandation du service du contentieux de la ville de Montréal, à l'effet de nier toute responsabilité pour les pertes encourues par les organismes occupant le chalet du parc Therrien au moment du saccage;

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Verdun désire supporter ces organismes en défrayant le coût de remplacement du matériel perdu et/ou endommagé.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Laurent Dugas
APPUYÉ par le conseiller John Gallagher

ET UNANIMEMENT

RÉSOLU QUE, dans le cadre d'une mesure tout à fait exceptionnelle, les organismes soient dédommagés pour un montant équivalent aux pertes encourues à l'occasion du saccage au chalet du parc Therrien et qu'un montant de 4 292,84 \$ soit versé à "les Amateurs du baseball de Verdun inc." et un montant de 3 795,00 \$ à " l'Association de football mineur de Verdun".

DE PLUS RÉSOLU QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-751-00-995 de l'arrondissement de Verdun.

Certificat du trésorier CTA1043397009

GDD 1043397009

CA04 210365

DEMANDE D'AUTORISER LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL WELLINGTON À TENIR UNE VENTE-TROTTOIR ET CONSÉQUEMMENT À FERMER LA RUE WELLINGTON, ENTRE LE BOULEVARD LASALLE ET LA 6^E AVENUE, DU MERCREDI 1^{ER} SEPTEMBRE AU DIMANCHE 5 SEPTEMBRE 2004 INCLUSIVEMENT.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Ginette Marotte
APPUYÉ par le conseiller John Gallagher

ET UNANIMEMENT

RÉSOLU comme suit:

- D'autoriser la Société de développement commercial Wellington à tenir une vente-trottoir sur la rue Wellington entre le boul. LaSalle et la 6^e avenue du 1^{er} au 5 septembre 2004 inclusivement, selon les heures suivantes:

le mercredi 1 ^{er} septembre 2004	de 9 h à 21 h
le jeudi 2 septembre 2004	de 9 h à 21 h
le vendredi 3 septembre 2004	de 9 h à 21 h
le samedi 4 septembre 2004	de 9 h à 17 h
le dimanche 5 septembre 2004	de 9 h à 17 h.

- QU'une heure additionnelle par jour soit accordée pour le rangement du matériel;
- QUE la Société de développement commercial Wellington soit tenue de défrayer les coûts de main-d'oeuvre (temps supplémentaire des cols bleus) requise pour le nettoyage, l'ouverture et la fermeture de la rue Wellington le dimanche 5 septembre 2004.

GDD 1042181004

CA04 210366

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE, LA LIVRAISON ET L'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS DE JEUX ADDITIONNELS POUR LE PARC MGR J.-A. RICHARD À LA COMPAGNIE FORMES & JEUX AIRE D'IMAGINATION AU MONTANT DE 64 877,55 \$, TOUTES TAXES INCLUSES.

CONSIDÉRANT QUE nous avons procédé à l'analyse des propositions sur invitation d'après des critères établis;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller John Gallagher
 APPUYÉ par le conseiller Laurent Dugas
 ET UNANIMEMENT
 RÉSOLU comme suit :

1. D'autoriser une dépense de 64 877,55 \$, toutes taxes incluses, pour la fourniture, la livraison et l'installation d'équipements additionnels au parc Mgr J.-A. Richard comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;
2. D'accorder à la compagnie Formes & Jeux Aire d'imagination, la commande au montant de 64 877,55 \$ conformément à l'appel de propositions sur invitation pour sa proposition option #2, soit le module de jeux GALAXY #GXY907, module de jeu SPICA #GXY8014, GXY8015 et GXY8016, module de jeu NAVIGATOR #ELE400007, Jeu sur ressort BLAZER #ELE400021, et Spinner bowl #ELE400024, celle-ci représentant la meilleur offre qualité/prix;
3. D'imputer cette dépense de 64 877,55 \$ telle que décrite ci-dessous :

Provenance : 0-14-3-682049005

Imputation :

Emprunt autorisé par le règlement 02-238

Projet	Sous-Projet	Crédits	Contrat
34512	5034512000	60 929,34 \$	64 877,55 \$

Certificat du trésorier CTC1043397008

GDD 1043397008

CA04 210367

OCTROI DU CONTRAT S04/008 POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA VOIE D'ACCÈS AU PONT CHAMPLAIN EN PROVENANCE DE L'ÎLE DES SŒURS À LA COMPAGNIE LES ENTREPRISES CATCAN INC. AU MONTANT DE 765 240,62 \$, TOUTES TAXES INCLUSES.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Trudel
 APPUYÉ par la conseillère Ginette Marotte
 ET UNANIMEMENT
 RÉSOLU comme suit :

1. D'autoriser une dépense de 765 240,62 \$, toutes taxes incluses, pour le réaménagement de la voie d'accès au pont Champlain en provenance de l'île des Sœurs, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;
2. D'accorder à la compagnie Les Entreprises Catcan inc. le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 765 240,62 \$, conformément aux plans et au cahier des charges préparés pour ce contrat;
3. D'imputer cette dépense tel que ci-dessous :

Provenance : 014-3-9910512000-99997

Imputation :

Emprunt autorisé par le règlement : 09-998

Projet	Sous-Projet	Crédits	Contrat
10512	0310527000	718 670,86\$	765 240,62\$

Certificat du trésorier CTC1042183012

GDD 1042183012

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Trudel
 APPUYÉ par le conseiller John Gallagher
 ET UNANIMEMENT
 RÉSOLU QUE la séance soit levée à 8 h30.

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE SUBSTITUT